



**PRÉFÈTE
DES LANDES**

Liberté

Égalité

Fraternité

LES SERVICES

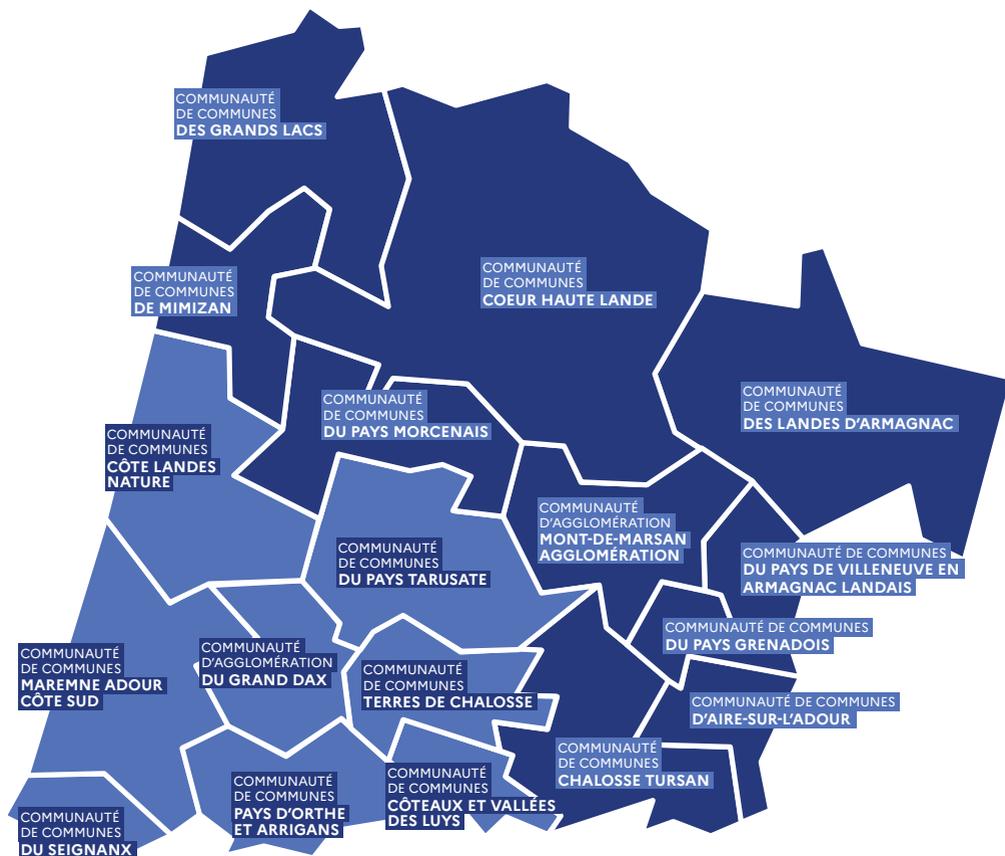
DE L'ÉTAT

DANS

LES LANDES

LES LANDES

- 2 arrondissements > Mont-de-Marsan et Dax
- 3 circonscriptions législatives
- 15 cantons
- 327 communes depuis le 1^{er} janvier 2019 dont 234 de moins de 1000 habitants
- 2 communautés d'agglomérations et 16 communautés de communes



	POPULATION MUNICIPALE	SUPERFICIE (KM ²)	DENSITÉ (HAB./KM ²)
DÉPARTEMENT	407 444	9 243	44,08
ARRONDISSEMENT DE MONT-DE-MARSAN	180 586	6 048	29,86
ARRONDISSEMENT DE DAX	226 858	3 195	71

Éditorial



SOMMAIRE

Préfecture	/ 04
Direction Départementale des Territoires et de la Mer	/ 06
Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations	/ 07
Unité Départementale de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement	/ 09
Direction Départementale des Finances Publiques	/ 10
Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale	/ 11
Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé	/ 12
Direction Départementale de la Sécurité Publique	/ 13
Groupement de Gendarmerie Départementale	/ 14
Service Départemental d'Incendie et de Secours	/ 15

L'ambition du livret que vous tenez entre vos mains est de permettre à chacune et chacun, collectivité, entreprise, association, particulier, de savoir comment l'État peut vous accompagner au quotidien, dans vos projets, dans vos démarches ou dans vos difficultés.

Tous les services, qu'ils soient sous mon autorité ou dotés de garanties d'indépendance pour certaines missions, portent les valeurs du service public : disponibilité, écoute, neutralité, respect du droit. Ils mettent en œuvre les politiques nationales et participent, avec la volonté d'être facilitateurs, au développement et à la cohésion du territoire landais.

Dans le cadre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État, qui modifie la répartition des compétences de certaines entités, j'ai souhaité que chaque service puisse présenter son action. Je forme le vœu qu'il soit utile à chacune et chacun.

Cécile BIGOT-DEKEYZER
Préfète des Landes



Crédit Photo : Préfecture des Landes

LA PRÉFECTURE

LE CABINET DE LA PREFETE

Le cabinet assiste la préfète dans ses responsabilités en matière de sécurité publique et sécurité civile, de maintien de l'ordre public, de protection des personnes et des biens et de coordination de l'action des services de gestion de crises. Sous l'autorité de la préfète le cabinet est également chargé de la représentation de l'État et de la communication des services de l'État. Il comprend les entités suivantes :

DIRECTION DES SÉCURITÉS

Le bureau de la sécurité intérieure est chargé, en lien avec les services opérationnels, de la gestion de l'ordre public, de la prévention de la délinquance et de la radicalisation et des dérives sectaires.

Le service interministériel de défense et de protection civile est chargé de la prévention des risques, de la protection des populations face aux risques, de la gestion de crise, de la planification (plans ORSEC, POLMAR, PPI ...).

Le bureau de l'éducation et de la sécurité routière conduit la politique départementale de sécurité routière, met en œuvre les actions de prévention en lien avec des intervenants bénévoles, accompagne, par un soutien logistique, les actions organisées par les collectivités locales, les associations, les établissements scolaires et les entreprises.

BUREAU DE LA REPRÉSENTATION DE L'ÉTAT ET DE LA COMMUNICATION

Le bureau est chargé du protocole, de l'organisation des visites officielles, de la communication, du suivi de la vie politique et, dans ce cadre, des élections, ainsi que des cultes et de la laïcité.

LE SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL

Cette direction assure le contrôle de légalité des actes des collectivités locales, leur contrôle budgétaire, l'accompagnement dans la mise en œuvre de leurs projets. Elle met en œuvre les outils de contractualisation transversaux de l'État avec les collectivités. Elle assure le secrétariat de certaines commissions consultatives en matière d'aménagement ou d'installations classées. Elle coordonne les mesures de soutien à l'économie et à la formation.

Le bureau des relations avec les collectivités locales exerce le contrôle a posteriori des actes des collectivités transmis au représentant de l'État et leur apporte son conseil juridique en amont. Il exerce le contrôle budgétaire et traite les demandes au titre du fonds de compensation de la TVA.

Le bureau du développement local et de l'ingénierie territoriale est chargé de la gestion des dotations d'investissement (DETR, DSIL, FNADT).

Des **chargés de missions** assurent la déclinaison territoriale des politiques publiques prioritaires soutenues par l'État : programmes France Services, New Deal Mobile, inclusion numérique, accessibilité des services au public et plan de « France Relance » notamment.

SERVICE DE LA CITOYENNETÉ

Deux bureaux composent le service citoyenneté :

Le bureau des migrations et de l'intégration traite les demandes de titres de séjour, le regroupement familial, les documents de circulation pour enfants mineurs, les dossiers de demandes d'asile ainsi que les procédures d'éloignement des étrangers

Le bureau de la réglementation générale et des élections assure notamment l'organisation des élections politiques, la révision des listes électorales, les modifications des bureaux de vote et la gestion des crédits des élections.

Sont également rattachés au secrétariat général l'accueil des usagers et les services concourant au bon fonctionnement de la préfecture, de la DDTM et de la DDCSPP (ressources humaines, moyens budgétaires, informatique...)

CONTACT

PRÉFECTURE DES LANDES

26 rue Victor Hugo
40021 Mont-de-Marsan Cedex

@landes.gouv.fr
05 58 06 58 06



LA SOUS-PRÉFECTURE DE DAX

Elle coordonne les missions de l'État dans l'arrondissement et participe à la mise en place des politiques interministérielles. Elle est le relais dans l'arrondissement de Dax des missions exercées à la préfecture des Landes :

- la coordination de l'action des forces de police et de gendarmerie dans le cadre de la sécurité publique et de la sécurité routière,
- les relations avec les élus et les conseils aux collectivités territoriales,
- la gestion des dotations d'investissement (DETR et DSIL de l'arrondissement),
- l'emploi et la politique de la ville,
- l'accueil des usagers au point numérique.

CONTACT

SOUS-PRÉFECTURE DE L'ARRONDISSEMENT DE DAX

5 avenue Paul Doumer
40100 Dax
sp-dax@landes.gouv.fr
05 58 06 58 03



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

La direction départementale des territoires et de la mer met en œuvre les politiques publiques relevant des ministères chargés de l'environnement, la cohésion des territoires, l'agriculture et la mer. En liaison avec les collectivités et les acteurs socio-économiques du département, elle accompagne les projets pour un développement équilibré et durable du territoire, qui concilie développement économique, préservation des ressources et des espaces naturels et amélioration du cadre de vie, en bonne articulation avec des exigences sociales et sociétales évolutives.



La DDTM :

- accompagne l'évolution de l'agriculture,
- promeut la transition énergétique,
- contribue aux politiques locales de l'habitat et de l'urbanisme,
- contribue à la sécurité des biens et des personnes face aux risques naturels majeurs.

Elle est également impliquée dans :

- la gestion durable de la forêt landaise,
- la gestion durable de la chasse et de la faune sauvage,
- la préservation du littoral,
- la gestion économe du foncier,
- la préservation de la ressource en eau,
- la protection de la biodiversité.

Sur chacun de ses domaines de compétence, elle agit à travers des postures d'État régalien, financeur, conseil, accompagnateur, voire médiateur.

CONTACT

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

351 boulevard Saint-Médard
40000 Mont-de-Marsan
ddtm@landes.gouv.fr
05 58 51 30 00



Credit Photo : Ministère de l'Agriculture

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL, DES SOLIDARITÉS ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

Dans le cadre de la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat, la création au 1er avril 2021 de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités, et de la Protection des Populations (DDETSPP) traduit la volonté d'un rapprochement au plan départemental des compétences de l'Etat en faveur des publics les plus vulnérables.

La DDETSPP des Landes est constituée de 3 pôles :

Le pôle « Emploi et Solidarités »

Il facilite, grâce au regroupement des politiques de l'Etat en matière de cohésion sociale, de développement de l'emploi, d'insertion sociale et professionnelle, d'accès et de maintien dans le logement et le travail, le parcours d'insertion des publics les plus fragiles et soutient l'action des partenaires de l'Etat qui les accompagnent : collectivités locales, associations, entreprises.

Par la mobilisation de l'ensemble de ses partenaires, il garantit la mise en œuvre des mesures en faveur de l'emploi (contrats d'apprentissage, garantie jeunes, parcours emploi compétence jeunes) et en particulier celles en direction des jeunes.

Il assure la mise à l'abri des personnes sans logement et met en œuvre le plan « logement d'abord » pour permettre la sortie des publics accueillis en hébergement vers le logement.

Il anime et développe les politiques d'intégration des personnes réfugiées et bénéficiaires de la protection internationale.

Le pôle « Travail »

Grâce à la mobilisation des sections d'inspection du travail, il veille au respect de l'application du droit du travail et des conventions collectives, veille à la qualité du dialogue social et participe au règlement des conflits sociaux.

Avec son service de renseignement du travail, il apporte une information complète aux salariés et employeurs, instruit notamment les ruptures conventionnelles et les demandes de dérogation au repos dominical, enregistre les accords d'entreprise.

Le pôle « Protection des Populations »

Les services vétérinaires contrôlent la salubrité des denrées alimentaires dans tous les établissements, de l'abattoir jusqu'aux commerces, grandes surfaces et restaurants.

Mobilisés pour assurer le respect du bien-être animal et de l'environnement, ces services agissent pour la maîtrise des maladies animales.

Le service de la Concurrence, de Consommation et de la Répression des Fraudes informe et protège au quotidien les consommateurs contre les pratiques commerciales abusives. Il préserve leur sécurité physique et leur santé en intervenant sur tous les produits alimentaires, industriels et sur l'ensemble des services.

Au sein de la DDETSPP, la mission chargée des mutations économiques accompagne, les entreprises en difficulté et permet l'adaptation de l'activité des entreprises et à la préservation des emplois : traitement des demandes d'activité partielle, analyse et contrôle des PSE, mise en œuvre des conventions de revitalisation.

Par ailleurs, au sein de la DDETSPP, une déléguée départementale contribue à la mise en œuvre de l'ensemble des politiques en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.



Credit Photo : DIRECTE40

CONTACT

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL, DES SOLIDARITÉS ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS (DDETSPP)

BP373 40012 Mont de Marsan Cedex
ddetspp@landes.gouv.fr

ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE ET PHYSIQUE

PÔLE TRAVAIL :

4 Allée de la Solidarité
40000 Mont-de-Marsan
05 58 46 65 43

DIRECTION / PÔLE PROTECTION DES POPULATIONS / PÔLE EMPLOI SOLIDARITÉS / DÉLÉGATION DROITS DES FEMMES :

1 Place Saint-Louis
40000 Mont-de-Marsan
05 58 05 76 30

UNITÉ DÉPARTEMENTALE DE LA DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT

Crédit Photo : DREAL40



L'unité départementale de la DREAL, constitue une équipe de proximité, elle assure, dans ses domaines d'intervention, la représentation de la direction régionale auprès de l'ensemble des acteurs.

CONTACT

UNITÉ DÉPARTEMENTALE DE LA DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT

9 avenue Antoine Dufau - 40011 Mont-de-Marsan Cedex
ud-40.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr
05 58 05 76 20

Ses missions clés :

L'UD exerce des missions de police environnementale auprès de sites industriels qui sont des installations classées pour la protection de l'environnement.

Ces missions visent à prévenir et réduire les risques et les nuisances liées aux installations afin de protéger les personnes, l'environnement et la santé publique. Elles sont organisées autour de 3 grands axes : prescrire, surveiller, informer.

En matière de sécurité industrielle, elle réalise aussi l'inspection du travail dans les mines et carrières, elle contribue à la réglementation et au contrôle des établissements soumis au code minier, au contrôle des équipements sous pression et des canalisations de transport de matières dangereuses.

Ces actions s'exercent à tous les stades d'exploitation des installations.

Sur ses thématiques propres, l'unité départementale des Landes travaille en articulation avec les services de la DREAL Nouvelle-Aquitaine qui lui apportent leur expertise et leur appui sur les dossiers les plus sensibles, en lien avec la préfecture.



Credit Photo : DDFIP 40

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

La DDFIP 40 est un service déconcentré de la Direction générale des finances publiques. Sont au cœur de la vie financière publique du département :

- **ses missions fiscales, foncières et topographiques** : traitement des déclarations, des réclamations, calcul et recouvrement des impôts, contrôle et lutte contre la fraude fiscale, détermination de l'assiette des impôts, établissement des données cadastrales, formalités d'enregistrement et de publicité foncière.

- **ses missions de la gestion publique** : tenue des comptes de l'État, tenue de la comptabilité des collectivités locales et organismes publics, gestion de la fiscalité directe locale des collectivités, conseil financier et fiscal aux collectivités et organismes publics, recouvrement des recettes, paiement des dépenses, gestion domaniale, prestations d'expertise

financière et soutien aux entreprises en difficulté, gestion des dépôts de fonds d'organismes ou professions chargés de missions d'intérêt général.

Ses services sont répartis sur tout le département, dont ceux qui suivent :

- services impôts particuliers : impôts des particuliers (accueil, traitement des déclarations et réclamations, recouvrement),
- services impôts entreprises : impôts professionnels (notamment des entreprises nouvelles ou en difficulté, cession ou cessation),
- trésoreries mixtes : missions de gestion dans le secteur public local et recouvrement des impôts des particuliers,
- trésoreries spécialisées : missions de gestion dans le secteur public local uniquement.
- service publicité foncière et enregistrement : formalités liées à la vie des immeubles, enregistrement des actes notariés...
- pôles d'évaluation des locaux professionnels, de topographie et gestion cadastrale : notamment évaluation de la valeur locative des locaux professionnels, plan cadastral (« cadastre.gouv.fr »).

CONTACT

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

23 rue Armand Dulamon
40011 Mont-de-Marsan Cedex
ddfip40@dgfip.finances.gouv.fr
05 58 46 61 00

DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE

La direction des services départementaux de l'éducation nationale des Landes (DSDEN) est un service déconcentré du ministère de l'éducation nationale de la jeunesse et des sports. Elle est dirigée par l'Inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale (IA-DASEN) et comprend les services administratifs suivants :

- la division de l'organisation scolaire comprenant un pôle des moyens et structures.
- la division des personnels.
- la division des personnels non enseignants et des AESH.
- la division des affaires générales et de la formation.
- la division de la scolarité et de l'affectation des élèves.

Plusieurs autres services sont rattachés à la direction académique des services de l'éducation nationale, parmi lesquels le service départemental de l'école inclusive, les services de promotion de la santé et d'action sociale en faveur des élèves, le service médical et le service social des personnels, les centres médico-sociaux.

La DSDEN comprend en outre une équipe mobile de sécurité et la division des systèmes d'information de proximité. Depuis le 1^{er} janvier 2021, le service départemental jeunesse, engagement et sport a rejoint les services départementaux de l'éducation nationale.

Les missions de l'Inspecteur d'académie

Les responsabilités de l'Inspecteur d'académie sont pédagogiques et administratives. Sous l'autorité du recteur, il met en oeuvre, dans les



Crédit Photo : DSDEN40

écoles, les collèges, les lycées et les établissements d'éducation spéciale la déclinaison académique de la politique éducative définie par le ministre de l'Éducation nationale, en référence au projet d'académie. En lien avec le projet de département, il contribue à la mise en oeuvre des politiques interministérielles et partenariales concernant l'éducation nationale.

Les écoles du département se répartissent dans neuf circonscriptions dirigées par un inspecteur de l'éducation nationale sous l'autorité de l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale (IA-DASEN).

Un inspecteur départemental en charge de l'information et de l'orientation est de plus rattaché à la direction académique des services de l'éducation nationale.

Les établissements scolaires dans les Landes : 339 écoles publiques, 39 collèges, 15 lycées et 1 établissement régional d'enseignement adapté (EREA), 18 établissements privés sous contrat.

CONTACT

DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE

5 avenue Antoine Dufau
40012 Mont-de-Marsan Cedex
05 58 05 66 66

Agir pour la santé de tous



Credit Photo : ARSDD40

DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ

« AGIR POUR LA SANTÉ DE TOUS »

L'ARS a pour mission de :

- Prévenir les risques et promouvoir la santé (environnement, maladies, risques liés aux comportements...)
- Assurer la veille et la sécurité sanitaire (de la population, dans les établissements de santé et les établissements et services médico-sociaux, à domicile)
- Améliorer le parcours des usagers en santé (en prenant en compte leurs attentes et leurs besoins).

L'ARS est l'interlocuteur privilégié des professionnels de santé et du secteur médico-social, des services de l'Etat, des collectivités territoriales... sur tous les sujets de santé. Elle dialogue avec l'ensemble des territoires et toutes ses actions sont conduites dans le respect des droits des usagers et avec l'appui des instances de démocratie en santé.

La délégation départementale des Landes est organisée comme suit :

- un Pôle santé publique et environnementale (ressources en eau, habitat et cadre de vie, veille et sécurité sanitaire, santé publique)
- un Pôle animation des territoires et parcours de santé (personnes âgées, personnes handicapées, secteur sanitaire, secteur urgences-permanence des soins, soins de 1er recours, démocratie sanitaire)

CONTACT

ARS - DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE DES LANDES

7-9 avenue Antoine Dufau
Cité Galliane - BP 329

40011 Mont-de-Marsan Cedex
ars-dd40-direction@ars.sante.fr
05 58 46 63 51



SERVICES DE SÉCURITÉ

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

La direction départementale de la sécurité publique (DDSP) veille à assurer la tranquillité publique des citoyens, en zone urbaine. Elle exerce des missions essentielles de maintien et de rétablissement de l'ordre public, de surveillance, de contrôle, relève les infractions (crimes, délits et contraventions). Les services de police procèdent au relevé de preuves et aux investigations judiciaires sous la direction et le contrôle des magistrats. Elle est chargée d'activités administratives, comme le traitement de la perte de documents, les votes par procuration...

Une mission de renseignement permet d'évaluer la menace et d'informer l'autorité préfectorale sur les événements susceptibles de porter atteinte à l'ordre public ou aux institutions.

Dans le domaine de la sécurité routière, des contrôles sont réalisés régulièrement, et à l'occasion de manifestations ou d'événements spécifiques.

En zone urbaine, la DDSP veille sur tous au travers des dispositifs « opération tranquillité vacances », « tranquillité seniors » par exemple.

Les 247 agents exercent leurs missions dans le cadre des deux circonscriptions de sécurité publique, de Mont-de-Marsan et de Dax. La DDSP a compétence sur un territoire qui regroupe 74 000 habitants.



CONTACT

CIRCONSCRIPTION DE SÉCURITÉ PUBLIQUE DE MONT-DE-MARSAN

22-24 Place Pancaut - BP 353
40011 Mont-de-Marsan
05 58 05 52 52

CIRCONSCRIPTION DE SÉCURITÉ PUBLIQUE DE DAX

3 et 5 rue des Fusillés - BP 341
40100 Dax
05 58 56 58 58

Bureau de police de Saint-paul-lès-dax
Place du Marché
40990 Saint-Paul-Lès-Dax
05 58 91 69 22



Crédit Photos : GGD40

SERVICES DE SÉCURITÉ

GROUPEMENT DE GENDARMERIE DÉPARTEMENTALE

Le groupement de gendarmerie départementale des Landes compte un effectif de 560 personnels, renforcés au besoin de 230 réservistes territoriaux, compétent sur 323 communes et 9 102 km² (98 % du territoire landais et 82 % de sa population).

Il s'articule en un état-major, 3 compagnies (Mont-de-Marsan, Dax et Parentis-en-Born) et un escadron départemental de sécurité routière (EDSR).

Le département est couvert par un maillage de 37 casernes regroupant les unités suivantes :

- Compagnie de Mont-de-Marsan : 9 brigades de proximité réparties au sein de 4 communautés de brigades (COB) ;
- Compagnie de Dax : 17 brigades dont 16 réparties au sein de 7 COB et une brigade territoriale autonome ;
- Compagnie de Parentis-en-Born : 7 brigades dont 6 réparties au sein de 3 COB et une brigade territoriale autonome ;
- EDSR : 3 brigades motorisées et 3 pelotons motorisés.

Chaque compagnie dispose en plus

d'un peloton de surveillance et d'intervention gendarmerie (PSIG) et d'une brigade des recherches spécialisée dans la police judiciaire.

Ces unités sont au cœur de la Politique de Sécurité du Quotidien (PSQ) qui vise à replacer le service du citoyen au cœur de l'action des forces de sécurité. Le levier principal est celui du contact qui se traduit au quotidien par une visibilité accrue de l'action de la gendarmerie, par une appropriation territoriale durable et des échanges renforcés avec la population, les élus et les acteurs économiques et sociaux.



CONTACT

GROUPEMENT DE GENDARMERIE DÉPARTEMENTALE DES LANDES

Caserne du Barade
50 rue Pierre Benoît
40000 Mont-de-Marsan

ggd40@gendarmerie.interieur.gouv.fr
05 58 06 56 00



SERVICES DE SÉCURITÉ

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Conformément à la loi du 3 mai 1996, le service départemental d'incendie et de secours des LANDES est chargé de la prévention, de la protection et de la lutte contre les incendies. Cet établissement public administratif autonome est placé sous l'autorité de la préfète et des maires dans le cadre de leur pouvoir de police, et du président du conseil d'administration pour la gestion administrative et financière.

Le SDIS des Landes, avec les autres services professionnels concernés, assure la protection et la lutte contre les accidents, sinistres et catastrophes, l'évaluation et la prévention des risques technologiques ou naturels, la préparation des mesures de sauvegarde et d'organisation des moyens de secours, ainsi que le secours d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes et l'évacuation des victimes. Le sapeur-pompier n'est plus seulement un « soldat du feu », mais un véritable technicien du risque dont le champ d'action en matière de prévention est très vaste.

Le Corps Départemental des sapeurs-pompiers des Landes possède un savoir-faire en matière de feux de forêt, indispensable dans le premier département forestier français.

Le service d'incendie et de secours des Landes est organisé de la façon suivante :

- 2 groupements territoriaux
- 60 centres d'incendie et de secours

Les moyens humains au sein du SDIS des LANDES sont les suivant :

- 68 Personnels Administratifs Techniques et Spécialisés. (PATS)
- 1700 Sapeurs-Pompiers Volontaires (SPV)
- 285 Sapeurs-Pompiers Professionnels



CONTACT

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Rocade - Rond-Point de Saint-Avit
 BP42 - 40001 Mont-de-Marsan Cedex
05 58 51 56 56



**PRÉFÈTE
DES LANDES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

landes.gouv.fr

f **t** **@Prefecture40**